

Chaud, les infos : Evolution du travail en équipe !

Ce matin, 1^e réunion organisée par la Direction pour renégocier les règles du travail en équipe, qui figurent dans l'accord ARTT négocié en 2000.

Voici l'essentiel qui a été présenté ainsi que nos commentaires.

Les discussions ont essentiellement porté sur la Télévente, mais le document distribué précise « *les 1^{ères} directions concernées sont la Télévente et la Relation Client* »...

>>> autrement dit, d'autres suivront !

Proposition de la Direction :

- 1) transformation des horaires variables en horaires fixes, selon 3 plages horaires possibles :
 - matin : 7h-15h30 avec pause pour déjeuner
 - journée : 9h-17h30 avec pause pour déjeuner
 - après-midi, 3 hypothèses dont une seule serait retenue à l'issue de la négo : 11h30-20h avec pause pour déjeuner ou 11h30-20h avec pause pour diner ou 12h30-20 sans pause repas
- 2) instauration de 2 types de semaine : lundi-vendredi ou mardi-samedi

Modalités :

- Semaine ramenée à 35h
- suppression des RTT
- suppression des repos compensateurs mets
- roulement possible des équipes tous les 6 mois avec délai de prévenance d'1 mois

>>> disparition de la rém' complémentaire fournie par la possibilité de paiement de ces jours de repos compensateurs mets !

>>> roulement tous les 6 mois, sauf « évolution en fonction des nécessités de service » !

Dispatching des salariés dans les équipes :

- 1) Recueil des souhaits des salariés d'être positionnés
 - matin, journée, ou après-midi,
 - du lundi au vendredi ou du mardi au samedi
- 2) Si nécessité, arbitrage de la Direction selon « situation de famille et performance »

>>> à date, rien de précis mesurable, donc à la tête du client !

Nos commentaires à l'issue de cette réunion

Les arguments de la Direction ne sont soutenus par aucun chiffre. Par ex, la Direction affirme « les samedis de test ont été fructueux », en oubliant l'essentiel : volontariat, limité à 3 samedis, payés en heures supplémentaires, sans bilan du chiffre d'affaires hebdo supplémentaire !



A chaque info qui paraît claire, une petite phrase plus loin permet à la Direction de faire ce qu'elle veut en modifiant les règles. Ex « roulement possible des équipes tous les 6 mois » sauf que « modèle d'organisation qui peut évoluer en fonction des nécessités de service » et « principe de nécessités de service ponctuel en renfort = le manager pourra, sans avoir à recueillir l'accord du salarié, le changer d'équipe avant la fin du délai de roulement avec délai de prévenance de 48 h » !



Aucune contrepartie au bénéfice des salariés et de leurs responsables ; très peu d'assurance d'un bénéfice client ; un calendrier de négociation beaucoup trop serré pour mener une négociation de cette importance



DES SALARIÉS PERDANTS/PERDANTS !

En l'état, la CFDT n'adhère bien évidemment pas à ce projet.

Pour plus de détails et/ou pour nous apporter vos commentaires, rapprochez-vous de vos élus locaux ou de notre délégation de négociateurs :

Sophie Begliomini 06 83 37 56 81
Nadine Champrou 06 70 19 76 51
Eric Gangloff 06 73 84 85 98
Véronique Schmitt-Bost 06 87 27 55 45

Et à très vite : nous vous informerons de l'évolution des négociations !